



PRÉFÈTE DE LA SOMME

INFORMATION DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

de l'existence d'un avis SANS OBSERVATION

**relatif au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de la commune de Fort-Mahon-Plage
reçu le 17 avril 2015**

et arrêté par délibération du conseil municipal en date du 26 février 2015

A la date du 24 juillet 2015, le sous-préfet d'Abbeville, secrétaire général de la préfecture de la Somme par intérim, désigné en tant qu'autorité environnementale, informe que le projet d'élaboration du PLU de la commune de Fort-Mahon-Plage arrêté par le conseil municipal fait l'objet d'un avis sans observation.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification à la commune ;
- d'une consignation au dossier d'enquête publique (par la commune) ;
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.